



DIRECTIVE DES AFFAIRES PUBLIQUES (DAP) : PROGRAMME NATIONAL DES CONFÉRENCIERS DE LA SEMAINE DES VÉTÉRANS DE 2023

Références :

- A. DOAD 2008-0, Politique d'affaires publiques
- B. Politique sur les communications et l'image de marque du gouvernement du Canada
- C. Directive sur la gestion des communications du gouvernement du Canada
- D. Stratégie d'affaires publiques du MDN et des FAC pour 2018-2020, mars 2018
- E. CANFORGEN sur le Programme national des conférenciers de la Semaine des vétérans, du 5 au 11 novembre 2023
- F. Ordre de mission du CEMD pour le Programme national des conférenciers de la Semaine des vétérans, du 5 au 11 novembre 2023
- G. Plan d'engagement pour le Programme national des conférenciers de la Semaine des vétérans de 2023
- H. Directive du CEMD : Engagement public au sujet des FAC 2019
- I. Directive de planification du CEMD - Reconstitution des FAC

Introduction

1. La présente directive des affaires publiques (DAP) vise à informer le personnel des Forces armées canadiennes (FAC) des objectifs et des responsabilités en matière de communication liés au rôle des FAC dans le cadre du Programme national des conférenciers de la Semaine des vétérans (PNCSV) de 2023.
2. Le PNCSV vise à rendre hommage aux vétérans canadiens ainsi qu'à souligner les contributions des membres des FAC qui, au cours des opérations nationales et internationales, se consacrent à la défense de la paix, de la sécurité et des valeurs canadiennes, tout en continuant de renforcer la relation qu'entretiennent le MDN et les FAC avec la population canadienne.
3. En 2022, le PNCSV a reçu 1 818 demandes de présentation (en personne ou virtuelle) et de ce nombre, 1 449 ont été satisfaites (80 %). Le programme a aussi reçu 507 demandes pour les vidéos des conférenciers des FAC. En tout, le PNCSV a permis de joindre environ 877 518 Canadiens et Canadiennes.
4. S'ils ne sont pas activement engagés dans des activités de préparation opérationnelle, les membres de la Force régulière et de la Force de réserve seront encouragés à participer au programme, car une interaction positive avec le public canadien est essentielle pour démontrer que les FAC sont un employeur de choix.
5. Pour participer, les membres des FAC doivent s'inscrire en tant que conférencier du PNCSV, après avoir obtenu l'autorisation de leur superviseur, en remplissant le formulaire d'inscription en ligne qui se trouve sur la page des ressources des FAC (<http://dgpaapp.forces.gc.ca/fr/vet/conferencier/index.asp>).
6. La référence E (CANFORGEN) et la référence F (Ordre de mission du CEMD) sont les principaux documents sur lesquels s'appuie la présente DAP.

Objet

7. La présente DAP s'applique à tous les membres du personnel des FAC, en particulier à ceux qui aident, directement ou dans un rôle de soutien, à coordonner les demandes de conférenciers des FAC provenant du public. Elle vise à mieux faire connaître le PNCSV auprès des spécialistes des affaires publiques des organisations de niveau 1 (N1) et dans les commandements d'armée (CA) et à préciser les attentes concernant leur participation à ce programme.
8. Le PNCSV fournit une approche coordonnée pour assurer un maximum de visibilité aux FAC dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires dans tout le Canada, tout en diffusant un message semblable à celui du ministère responsable de la Semaine des vétérans, Anciens Combattants Canada (ACC).

Orientation

9. La réussite de ce programme repose sur la pleine participation des membres de la Force régulière et de la Force de réserve des FAC actuellement en service. Ses buts sont compatibles à ceux énoncés à la référence I, car certains des jeunes Canadiens joints par l'entremise de la présente activité pourraient devenir les leaders de demain.
10. Toutes les organisations de niveau 1 devront :
 - a. promouvoir le programme auprès des membres des FAC au sein de leur personnel;
 - b. appuyer les membres des FAC dans leur participation aux différentes occasions de prendre la parole dans le cadre de la Semaine des vétérans.

Responsabilités et autorités

11. Conformément à l'Ordre de mission du CEMD et au CANFORGEN, les FAC appuieront le PNCSV de 2023 des façons suivantes :
 - a. les membres des FAC seront encouragés à s'inscrire en tant que conférenciers afin d'aider à répondre aux demandes reçues par l'entremise du site Web du PNCSV pour des présentations en personne ou virtuelles en direct;
 - b. les membres des FAC seront encouragés à participer à la série de vidéos de conférenciers des FAC. Les candidats sélectionnés collaboreront avec des techniciens d'imagerie de leur région pour filmer leur présentation d'un discours du PNCSV. Ces enregistrements seront ensuite envoyés au SMA(AP) pour la production finale, puis partagés avec les organisations qui demanderont un conférencier des FAC par l'entremise du site Web du PNCSV.
12. La MRC, l'AC, l'ARC, le VCEMD (CRAE et CRJC), le COIC (FOIN) et le COMPERSMIL (BFC Borden) :
 - a. désigneront un membre du groupe de travail du bureau de première responsabilité (BPR) au niveau national qui devra :
 - i. aider le Directeur – Analyse de l'information et engagement (DAIE) à trouver des conférenciers des FAC de tous les grades qui seront disposés à prendre part aux vidéos de conférenciers des FAC et à satisfaire les demandes de présentation à grande visibilité;
 - ii. donner des conseils à la coordonnatrice nationale de la part de son commandement respectif et fournir un soutien à ses points de contact régionaux;
 - iii. regrouper tous les formulaires types de suivi préparés par ses points de contact respectifs, avec toutes les allocutions qui seront prononcées par son N1/commandement, et les envoyer à l'adresse DNDRemembrance.SouvenirMDN@forces.gc.ca au plus tard le 5 décembre 2023.

13. La MRC, l'AC et l'ARC devront :

- a. désigner un point de contact principal provenant des équipes opérationnelles, si possible, de manière à représenter chaque base, escadre et unité au pays, y compris les unités de la Réserve. Pour leur part, les organisations de l'AC devront désigner au moins deux points de contact par division, ainsi qu'un point de contact au niveau des brigades en raison de leur taille et portée;
- b. Ces points de contact devront :
 - i. répondre à toutes les demandes reçues directement de la part d'organisations et, au besoin, informer celles-ci des options qui leur sont offertes dans le cadre du Programme de 2023;
 - ii. informer rapidement la coordonnatrice nationale du PNCSV et le BPR de niveau national des situations émergentes devant être portées à l'attention de leur chaîne de commandement, notamment les cas de difficulté à satisfaire aux demandes;
 - iii. aider les conférenciers de tous les grades à préparer leurs présentations en leur fournissant des lignes directrices sur ces dernières et des produits créés par le DAIE;
 - iv. encourager les membres hauts gradés et plus expérimentés des FAC à encadrer les militaires subalternes qui se préparent à leur rôle de conférencier des FAC dans le cadre du PNCSV;
 - v. consigner chaque demande et tenir un registre des activités en utilisant le formulaire type de suivi fourni par le DAIE;
 - vi. envoyer le formulaire type de suivi dûment rempli au BPR de leur commandement respectif avant le 27 novembre 2023.

14. Dans le cadre du PNCSV, tous les conférenciers des FAC devront :

- a. obtenir l'approbation de leur superviseur avant d'accepter toute demande de présentation pour la Semaine des vétérans;
- b. informer par courriel la coordonnatrice nationale et leur point de contact respectif de tout engagement – virtuel ou en personne – qu'ils ont accepté en tant que conférencier, et inclure la permission écrite de leur chaîne de commandement de participer.

15. Tous les techniciens d'imagerie devront :

- a. aider les conférenciers des FAC à enregistrer leurs allocutions pour la série de vidéos de conférenciers des FAC, au besoin;
- b. aider les conférenciers des FAC à télécharger leurs enregistrements effectués pour la série de vidéos de conférenciers des FAC, au besoin.

16. Tous les officiers des affaires publiques devront :

- a. aider les conférenciers des FAC à livrer et à enregistrer leurs présentations, au besoin;
- b. aider les points de contact de leur base, escadre ou unité à trouver des conférenciers, au besoin;
- c. promouvoir le PNCSV et les activités d'ACC par l'intermédiaire de leurs comptes des médias sociaux, si on juge qu'il est approprié de le faire, conformément au calendrier des médias sociaux du PNCSV de 2023.

Points de contact

17. Veuillez communiquer vos questions, commentaires ou préoccupations à Mélodie Gratton, en composant le 1 833-223-8322, ou en écrivant à DNDRemembrance.SouvenirMDN@forces.gc.ca.